



## PROJET EDUCATIF TERRITORIAL VILLE DE MESQUER

*Les indications en italique sont des recommandations du groupe d'appui départemental. Lorsqu'un Projet Educatif Local (PEL) existe sur le territoire, il constitue un socle incontournable pour élaborer le PEDT.*

### ACTUALISATION DU PEDT : JUIN 2015

**Ce PEDT actualise le précédent fait en juin 2014 pour la rentrée scolaire 2014/2015. Après une année de fonctionnement, il a été décidé lors du conseil d'école extraordinaire du mardi 28 avril 2015, de modifier les horaires scolaires et les heures de TAP.**

### DONNEES GENERALES

Nom et prénom du correspondant : Mme Annie RIVALANT

Fonction : Directrice des services de la Mairie

A partir du 1<sup>er</sup>/09/15, le correspondant sera Mme Danny MELNYCZUK, directrice des services de la Mairie en remplacement de Mme Annie RIVALANT

Adresse : place de l'Hôtel 44420 MESQUER

Téléphone : 02 40 42 51 15

Adresse électronique : [mairie.mesquer@wanadoo.fr](mailto:mairie.mesquer@wanadoo.fr)

Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

*Les compétences des collectivités et l'espace de vie des enfants et des jeunes sont à prendre en compte pour définir le territoire concerné.*

Territoire concerné : Commune de Mesquer

Les actions Enfance et Jeunesse sont une compétence communale.

Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire (de quel type) :

Territoire rural non situé en zone prioritaire.

Public concerné : *au moins les enfants du primaire et il est recommandé d'y associer les jeunes du territoire.*

**Public concerné :** Le PEDT concerne les enfants à partir de 2 ans scolarisés jusqu'à la classe de CM2.

#### Effectifs 2013 :

Nombre total d'enfants : 138

Niveau maternelle : moins de 3 ans : 7

Niveau maternelle : entre 3 et 6 ans : 50

Niveau élémentaire : 81

#### Effectifs 2014 :

Nombre total d'enfants : 148

Niveau maternelle : moins de 3 ans : 11

Niveau maternelle : entre 3 et 6 ans : 50

Niveau élémentaire : 87

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) : 1

Établissements	publics	privés	Total
École primaire	1	0	1

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

Ecole primaire publique Hélène CADOU

## **PARTENAIRES DU PROJET**

Partenaires institutionnels :

- Les services de la mairie (le service enfance jeunesse, le restaurant scolaire et la police municipale)
- L'école Hélène Cadou
- Le Conseil Général
- La Caisse d'Allocations familiales
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Partenaires associatifs :

- Les Associations sportives et culturelles susceptibles d'intervenir sur les TAP sont mentionnées dans le tableau en pages 7 et 8.

Autres partenaires :

- Les représentants des parents d'élèves,
- Des bénévoles

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT (à décliner selon les activités si nécessaire) :

- animateurs Service Enfance Jeunesse

Les familles : ***Comment les parents et les enfants sont associés à l'élaboration du projet ?***

Consultations par la mise en œuvre de questionnaires. Comité de pilotage. Conseils d'école.

## **PILOTAGE DU PROJET**

*La structure de pilotage est un incontournable pour la réussite du projet. Elle doit :*

- *rassembler les acteurs éducatifs*
- *avoir des objectifs précis et se réunir régulièrement.*
- *bénéficier de moyens.*
- *s'appuyer sur une réelle coordination et une animation adaptée.*

**Structure de pilotage :** *(elle est représentative de toutes les composantes éducatives locales ; écoles, collèges et associations sont à solliciter. La place accordée aux parents et enfants est à identifier)*

Composition de la structure de pilotage :

- Chantal LEYE, Conseillère Municipale
- Annie RIVALANT, Directrice des services de la Mairie et à compte du 1<sup>er</sup>/09/15 Danny MELNYCZUK (remplaçante de Mme RIVALANT)
- Christel DELAHAYE, Directrice du service enfance/jeunesse
- Bénédicte SCHNEIDER, Directrice de l'école Hélène Cadou
- Céline GUILLET, Représentante des parents d'élèves

Coordination du projet assuré par : Madame Annie RIVALANT, Directrice des services de la Mairie puis Mme DEUX Danny à compter du 1<sup>er</sup>/09/2015.

Nom et prénom du responsable pédagogique : Madame Christel DELAHAYE

Fonction : Directrice Enfance Jeunesse

Adresse : Place de l'Hôtel 44420 MESQUER

Téléphone : 02 40 42 65 43

Adresse électronique : [mairie.mesquer-enfance.jeunesse@wanadoo.fr](mailto:mairie.mesquer-enfance.jeunesse@wanadoo.fr)

Modalités de pilotage :

Mise en place d'un COPIL se réunissant plus de 3 fois par an.

**Modalités d'information et d'échanges avec les familles :**

- Par des courriers d'information sur la mise en œuvre.
- Par le site Internet
- Par le Règlement Intérieur des TAP
- Par un document ludique « Questions/Réponses »
- par le relais des délégués de parents d'élèves.
- Par les enseignements oraux

**METHODE, OBJECTIFS, EVALUATION**

**État des lieux** (*phase incontournable pour bien prendre en compte la réalité locale*)

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

**Activités périscolaires :**

**Rentrée 2013 : L'accueil périscolaire** « Les Martins Pêcheurs » accueille les enfants dès la scolarisation de l'enfant jusqu'au CM2.

Horaires actuels : matin : 7 h 30 – 8 h 45, soir : 16 h 15 – 18 h 45

Depuis septembre 2013, 45 familles ont inscrit leurs enfants à l'accueil périscolaire, soit 64 enfants inscrits, ce qui représente entre 25 et 30 enfants par soir et entre 2 et 12 le matin.

**Rentrée 2014 :**

**Accueil Périscolaire :**

Horaires actuels : **matin** : 7h30 – 8h45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi  
7h30 – 9h le mercredi

**Soir** : 16h30 – 18h45 le lundi, mardi et vendredi

15h40 – 18h45 le jeudi

Depuis septembre 2014, 70 familles ont inscrits leurs enfants à l'accueil périscolaire, soit 109 enfants inscrits, ce qui représente environ 23 enfants par soir en moyenne et 8 le matin.

**TAP 2014 :**

Horaires : 15h40 – 16h30 : 0h50mn, le lundi et mardi  
15h – 16h30 : 1h30, le vendredi

Les TAP ont commencé en septembre 2014. En moyenne, 62 enfants sont présents sur les mini TAP (lundi et mardi : 50mn) et 69 enfants en moyenne le vendredi (grand TAP 1h30).

Depuis septembre 2014, 80 familles ont inscrit leurs enfants aux TAP, soit 118 enfants inscrits.

**Accueil de loisirs :**

**2013** : L'accueil de loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans les mercredis et à chaque période de vacances scolaires (excepté aux vacances de Noël) de 7h30 à 18h30, en journée ou en demi-journée, avec ou sans repas.

Depuis septembre 2013, 73 familles ont inscrits leurs enfants, soit 98 enfants ayant déjà fréquenté la structure, ce qui représente une vingtaine d'enfants les mercredis et entre 25 et 30 enfants sur les petites vacances.

**2014** : L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis de 12h à 18h30. Les vacances scolaires sont aux mêmes horaires qu'en 2013.

**Activités extrascolaires :**

Tennis  
Foot Ball  
Danse (à Piriac)  
Catéchisme (à Saint-Molf)  
Escalade (à Saint-Molf)  
Théâtre  
Aide aux devoirs  
Multisport  
Tir à l'arc  
Equitation  
Natation (à Piriac)  
Musique (à Guérande)

**Besoins répertoriés en 2014 (pour quel type de public) :**

Voir la rubrique activités proposées dans le cadre du PEDT, suite au questionnaire dans le cadre des rythmes scolaires, – public ciblé : les scolaires de l'école Hélène Cadou.

Adapter la sieste pour les enfants jusqu'à la moyenne section de maternelle. Celle-ci pourra être prolongée sur les TAP selon les nécessités.

**Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :**

- L'environnement,
- Proximité des équipements,
- Les locaux, les espaces de loisirs,
- L'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs,
- Equipe permanente d'animateurs professionnels,
- Bonne concertation avec les acteurs,
- Tissu associatif riche
- 2 minibus

**Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT (par exemple nécessité d'adapter le transport scolaire) :**

De par sa situation géographique, la commune de Mesquer n'a pas la possibilité d'organiser des sorties culturelles dans des musées ou des salles de spectacle avec cette contrainte de temps des TAP (50mn/1h30).

2014 : 2 fois 50mn et 1 fois 1h30

2015 – 2 fois 1h30

Le PEDT privilégie les associations et intervenants pouvant animer directement sur place, auprès des enfants.

Pas de nécessité d'adapter le transport scolaire car il n'y a pas de ramassage scolaire à Mesquer.

**Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires : (*l'articulation avec ceux de l'école est nécessaire*)**

- Permettre l'ouverture d'esprit, susciter l'intérêt
- Développer l'éducation et la protection à l'environnement
- Inculquer des valeurs communes, développer le savoir-vivre, l'entente, le partage, l'entraide, la citoyenneté, la tolérance
- Permettre l'accès aux multimédias

- Découvrir et s'initier au sport, aux activités artistiques et aux loisirs créatifs, éveil à des activités qui ne seraient pas faites en famille
- Lutter contre les violences, les discriminations
- Permettre à l'enfant de s'inscrire comme acteur du territoire
- Développer les acquis de manière ludique
- Apprendre à aimer l'école
- Prendre conscience de l'importance de l'enseignement pour l'avenir.

**Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.) :**

**Au niveau des connaissances :**

- S'initier, acquérir, développer et diversifier les connaissances :
- En informatique, photographie, anglais, musique...
- Dans de nouvelles techniques

**Au niveau des compétences :**

Etre capable de transférer les connaissances acquises dans un projet individuel ou collectif.

**Au niveau des comportements :**

- Permettre à l'enfant de se socialiser
- Apprendre la tolérance
- Respecter les autres et soi-même
- Aider l'enfant à être plus apaisé, plus détendu

**Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :**

**Projet éducatif et Contrat enfance jeunesse.**

Le projet éducatif de la politique enfance jeunesse de la commune de Mesquer est en lien avec le contrat enfance jeunesse signé avec la CAF jusqu'en 2014.

Les grands axes du projet éducatif définis en commission enfance jeunesse, tels que :

- l'accueil
- L'épanouissement
- La citoyenneté
- L'enfant acteur de la commune
- La politique tarifaire

font partie intégrante de la mise en œuvre du projet éducatif de territoire.

Avec la réforme des rythmes scolaires, le projet éducatif prend une nouvelle dimension au niveau des projets et des animations en lien avec de nouveaux partenaires.

**- Projet d'école :**

Le PEDT s'articule avec le projet d'école afin que les activités des TAP soient en cohérence avec celui-ci.

**A la rentrée 2014 :** les axes du projet d'école en lien avec le PEDT étaient les suivants :

- le sport
- l'aide aux enfants en difficulté
- le développement de la lecture et de l'écriture
- la compréhension des consignes
- l'environnement, les sorties nature
- la découverte du patrimoine
- la danse, le chant choral, le théâtre

**Pour la rentrée 2015 :**

Le comité de pilotage souhaite que les équipes travaillent conjointement sur un des axes du projet d'école entre les différents partenaires (enseignants, animateurs du service enfance jeunesse, personnel de restauration, police municipale) sur l'orientation **n°3 : Améliorer le vivre ensemble**

- Réflexions et échanges entre les partenaires et mise en œuvre d'un projet de la lutte contre le harcèlement à l'école.
- Conférence-débat avec l'intervention d'une psychologue sur le thème de **l'estime de soi**.

**Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :** (*dimension importante à concevoir lors de l'élaboration du PEDT : qui évalue, quoi, quand, comment ?*)

**Périodicité :**

2014 : A chaque fin de période scolaire, soit 5 fois par an.

2015 : 2 fois par an et plus si nécessaire

**Indicateurs retenus** (répondant aux objectifs visés) :

- investissement des enfants
- retour des parents
- amélioration des comportements
- état général physique et affectif des enfants (fatigue, maladies, irritabilité, violence physique et verbale...)
- retour des enseignants sur les résultats scolaires
- qualité des activités.

**Indicateurs quantitatifs** (nombre d'inscrits, de participant, etc.) :

Nombre d'inscrits aux TAP

Nombre d'inscrits par activité proposée

Nombre d'animateurs mobilisés

Nombre d'intervenants extérieurs mobilisés

**Indicateurs qualitatifs :**

- questionnaire de satisfaction aux parents et aux enfants 2 fois par an la première année, puis une fois par an
- meilleure maîtrise des enfants dans les différentes activités proposées
- retour des animateurs et intervenants
- retour des enseignants

**INSCRIPTION ET LIENS AVEC LES FAMILLES**

Mode d'inscription aux activités proposées :

À l'année :	X	Trimestriel :	Modulable :	X
Gratuit :	Payant : X	Payant pour certaines activités (lesquelles) :	Payant pour certains temps d'accueil après la classe (lesquels) :	
	Tarif 2014 : 0.50€ à 1€	.....	.....	
	Tarif 2015 :	Tarif :	.....	
	1€		Tarif :	

Modalités d'information des familles : Fiche d'inscription aux TAP, site Internet, Règlement Intérieur, document mode d'emploi.

## ACTIONS ET ACTIVITES

**La nature des Activités/actions** proposées dans le cadre du PEDT (indiquer, si cela est pertinent, le niveau : initiation, perfectionnement, approfondissement et la tranche d'âge concernée) :

*(il faut être attentif à ne pas proposer un sur activisme mais à organiser les temps de la journée pour permettre à l'enfant une plus grande disponibilité : temps de restauration suffisant, organisation des temps et des espaces pour diminuer la fatigabilité et lui permettre divers modes de fonctionnement : seul, en petits ou grands groupes. Il faut veiller à proposer une offre diverse dans le respect des rythmes de l'enfant et à ne pas refaire l'école après l'école.)*

Activités/actions prévisionnelles	Créneaux horaires envisagés	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Accueil Déclaré DDCS	
					N O N	O U I
Lectures, contes, histoires, activités autour du livre, du dessin, des BD...	Les mardis de 15h00 à 16h30	Bibliothèque	Des GS aux CM2	Bibliothèque municipale	X	
Actions de sensibilisations	Un à deux vendredis par période de 15h à 16h30	La caserne ou l'accueil de loisirs	Des GS aux CM2	Les Pompiers de Mesquer	X	X
Initiation football	Un vendredi par mois de 15h à 16h30	Terrain de foot stabilisé	Des CP aux CM2	Football Club Mesquer	X	
Initiation sports	Tous les vendredis sur une période de 15h à 16h	Complexe de la Vigne ou ALSH	Pour les CP	Animation Sportive Conseil Général	X	X
Activités sur le « Bien vivre ensemble » Solidarité, environnement, jeux de société collaboratif, débats citoyens, prévention...	Le mardi ou vendredi de 15h00 à 16h30	ALSH, la Gambade, salles municipales	Des GS aux CM2	Mairie – Service Enfance Jeunesse		X
Activités « Graines d'Artistes » arts du cirque, éveil corporel et musical, danses et chants, photos, vidéos...	Le mardi ou vendredi de 15h00 à 16h30	ALSH, la Gambade, salles municipales	Des GS aux CM2	Mairie – Service Enfance Jeunesse		X
Activités sportives : de pleine nature, jeux sportifs, grands jeux, parcours, initiations divers sports...	Le mardi ou vendredi de 15h00 à 16h30	ALSH, la Gambade, salles municipales, complexe sportif de la Vigne	Des GS aux CM2	Mairie – Service Enfance Jeunesse		X

<i>Espace Loisirs : détente, jeux libres, devoirs en autonomie, dessin, lecture...</i>	<i>Le mardi ou vendredi de 15h00 à 16h30</i>	<i>ALSH, la Gambade, salles municipales</i>	<i>Des GS aux CM2</i>	<i>Mairie – Service Enfance Jeunesse</i>		<i>X</i>													
<b>SEULS LES CRENEAUX HORAIRES CI-DESSUS ONT ETE MODIFIES</b>																			
<i>Observations sur l'organisation, la périodicité et l'inscription aux activités : -Voir documents joints en annexes.-</i>																			
<b>Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités: OUI – NON</b>																			
<b>Les taux d'encadrement et la qualification des intervenants respectent la réglementation en vigueur : OUI –NON</b>																			
<b>Les temps et déplacements</b> (cocher les cases concernées)																			
Matin		Midi			Soir juste après l'école			Soir plus tard			Mercredi			Samedi					
1	X	3	X	2	3	1	X	3	1	X	3	1	X	3	1	2	3		
a	X	c	a	X	c	a	X	c	a	X	c	a	X	c	a	b	c		
1 : garderie ou accueil non déclaré a : dans l'école							2 : accueil déclaré DDCS b : proche, déplacement à pied			3 : activités associatives ou spécialisées c : transport nécessaire									
<b>Les nouveaux temps d'activité périscolaires (TAP) sont-ils inclus dans la déclaration Accueil Périscolaire DDCS? OUI –NON</b>																			
<b>Ecole ou groupe scolaire</b>		<b>Accueil du midi</b>			<b>Accueil du soir</b>														
		Horaires de fin et reprise du temps scolaire		Horaires de l'accueil déclaré à la DDCS		Horaires de fin du temps scolaire		Horaires de l'accueil déclaré à la DDCS											
2014																			
Ecole Publique H.CADOU		De 12h.... A 13h30			De.....h.... à.....h.....			15h40 le lundi, mardi et jeudi			De 15h40 à A 18h45								
Ecole Publique H.CADOU		De 12h.... A 13h30			De.....h.... à.....h.....			15h le vendredi			De15h A 18h45								
2015																			
Ecole Publique H.CADOU		De 12h.... A 13h30			De.....h.... à.....h.....			16h le lundi et le jeudi			De 16h à A 18h45								
Ecole Publique H.CADOU		De 12h.... A 13h30			De.....h.... à.....h.....			15h le mardi et le vendredi			De15h A 18h45								
<b>Les activités sont-elles en articulation avec les objectifs éducatifs du projet d'école ou du projet d'établissement : OUI –NON</b>							Si oui, liste des établissements d'enseignement scolaire et domaines concernés : Ecole publique H.Cadou. Fin juin 2015, les partenaires élaboreront un projet pour lutter contre le harcèlement pour la rentrée 2015.												
<b>Des activités périscolaires se déroulent dans des locaux scolaires : OUI –NON</b>							et plus particulièrement dans des salles de classes : <input type="checkbox"/> OUI – NON Et si OUI , y a-t-il une charte de bonne utilisation des locaux scolaires? <input type="checkbox"/> OUI – NON Une charte sera élaborée pour l'utilisation d'une salle appelée «Petite maison » dans les locaux de l'école ainsi qu'une charte d'utilisation du matériel. Les locaux utilisés actuellement seront inclus dans cette charte : salle de motricité, dortoir. En outre, l'utilisation des locaux de la structure enfance jeunesse par les scolaires sera inclus dans cette charte.												
<b>Un protocole de transfert des enfants et de transition entre les temps scolaire et périscolaire est rédigé : OUI –NON</b>																			



Pour les élémentaires, les enfants inscrits aux TAP, sortent de classe à 15h pour rejoindre leurs animateurs respectifs qui les attendent dans la cour de l'école.  
Les listes des présences enfants sont affichées dès le lundi dans la cour afin de rappeler à l'enfant s'il participe aux TAP et à quelle activité.  
**Pour la rentrée 2015**, des listes par classe seront affichées dans chaque classe.  
Pour les maternelles inscrits aux TAP, un animateur récupère les GS dans la classe de GS/CP et les conduit auprès d'une ATSEM présente avec les autres enfants de PS/ MS et GS dans la salle de motricité pour le regroupement.  
La 2<sup>ème</sup> ATSEM reste avec les petits à la sieste.  
Les enfants qui ne sont pas récupérés par leurs parents à 15h sont confiés aux animateurs en fonction des groupes d'âge.

**APC** : Les APC auront lieu le lundi et le jeudi de 16h15 à 17h00 (temps de pause de 16h00 à 16h15) sur 24 semaines.

**Dans le PEDT :**

- L'articulation éventuelle avec les activités extrascolaires est présentée : OUI –~~NON~~
  - L'articulation avec les activités périscolaires proposées aux élèves du secondaire est présentée : ~~OUI~~ – NON
- Si oui en indiquer les modalités :

**Joindre des annexes si nécessaire**

**Liste des annexes :**

- Règlement Intérieur des TAP
- Mode d'emploi des TAP – rentrée 2015 / 2016
- Bilan TAP 2014 / 2015 service Enfance Jeunesse

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant :

Renouvellement du contrat tous les 3 ans et avenant modificatif chaque année si nécessaire.

**Signataires du projet :**

L'adjointe aux affaires scolaires de Mesquer  
Mme Leye Chantal

La directrice de l'école Publique  
Mme Schneider Bénédicte

La directrice des services de la Mairie  
Mme Rivalant Annie

La coordinatrice Enfance Jeunesse  
Mme Delahaye Christel

Parent élu au Conseil d'Ecole  
Mme Guillet Céline

**Mesquer, le 26/06/2014**

**Le Maire de Mesquer  
Mr Bernard Jean-Pierre**

## Conseiller Départemental

Document à transmettre à la DDCS44 : [ddcs-pe1@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddcs-pe1@loire-atlantique.gouv.fr) et à la DSDEN [ce.cab44@ac-nantes.fr](mailto:ce.cab44@ac-nantes.fr)  
ou sous forme de clé USB à la DDCS 44 si la taille du document est au-delà de 2 Mo